

# CERFRANCE vous informe

21 septembre 2021

## Avis d'imposition 2021 : retard de l'administration

L'administration fiscale (DGFIP) informe d'un retard important dans l'établissement des avis d'imposition pour les déclarations 2021 des revenus 2020 qui ont été transmises par le logiciel du cabinet comptable en EDI-IR.

Ce retard est dû à une succession d'incidents techniques dans le traitement des données par l'administration.

### Calendrier prévue par la DGFIP

- **1<sup>er</sup> octobre**  
Avis d'imposition disponibles  
Les remboursements des trop-perçus seront donc effectués à compter du 1<sup>er</sup> octobre et le nouveau taux PAS sera pris en compte en novembre.
- **Mi-octobre**  
Déclarations EDI-IR visibles dans le compte fiscal.
- **Décembre/Janvier**  
Déclarations EDI-IR visibles dans le compte fiscal et avis d'imposition disponibles.

*Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à votre centre des impôts.*